



Charte à l'intention des étudiantes et étudiants à besoins spécifiques

—

Etudiant.es en Situation de Handicap (EBS-ESH)

inscrit.e.s à l'UNamur

La présente charte fixe le cadre général de l'accueil et de l'accompagnement d'un-e EBS-ESH à l'UNamur.

En recevant le statut EBS-ESH, l'étudiante ou l'étudiant bénéficie d'un statut particulier, repris dans le Règlement des Etudes et des Evaluations (REE).

L'UNamur s'engage à respecter le Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI).

Il est de la responsabilité de l'EBS-ESH de réaliser une série d'actions et de respecter les échéances fixées par le décret, le service EBS-ESH et la faculté afin de ne pas mettre à mal l'organisation universitaire.

L'EBS-ESH veillera à appréhender les avantages et les limites des aménagements offerts. Comme tout-e étudiant.e, il-elle s'engage également à prendre connaissance et respecter le Règlement des Etudes et des Evaluations.

Le non-respect de l'échéance décrétable pour la constitution du dossier rend irrecevable la demande de statut. Tout manquement peut entraîner l'annulation de la charte, c'est-à-dire la non mise en place des aménagements raisonnables.

Le tableau ci-dessous reprend les étapes importantes au cours de l'année académique, de la rédaction du PAI (Plan d'Accompagnement Individualisé) pour l'année en cours à son application pendant les sessions d'examens.

Tout au long de l'année		Service ESH
Assurer le suivi de son dossier	Consulter son adresse email student.unamur.be (canal de communication privilégié)	
En début d'année académique ou de quadrimestre		
Constituer son dossier (si ce n'est pas encore fait)		
Formulaire	Compléter le formulaire sur la plateforme Inscriptions Pour une première demande et pour un renouvellement de PAI	
Document de reconnaissance du statut	A conserver, le statut étant valable pour la durée des études supérieures.	
Préparer son entretien avec le service ESH		
Premier PAI	Prendre rendez-vous	
Renouvellement de son PAI	Se présenter à la permanence en début d'année académique	
Charte	Prendre connaissance de la charte et marquer son accord	
Note sur les besoins	Compléter le formulaire en ligne pour communiquer sur ses difficultés si souhaité (sans obligation)	
Signer son PAI	Préalablement relire son PAI pour vérifier qu'il correspond à ce qui a été discuté en entretien Signer son PAI et marquer son accord	
Demander une modification de son PAI	Prendre rendez-vous avec le service ESH Au plus tard avant la fin de l'inscription à la session d'examens du quadrimestre	
Prendre contact avec les enseignants	Se présenter est conseillé (comme étudiant.e à besoins spécifiques) Ne pas hésiter à informer ses enseignants en cas de demande particulière	
Préparer la session d'examens		Faculté
Confirmer ses demandes d'aménagements par examen		
Répondre aux mails du secrétariat ou compléter le formulaire	Variable d'une faculté à l'autre Surveiller sa boîte mail Répondre dans les délais	
Pendant la session d'examens		
En cas d'absence	Prévenir le référent facultaire/le secrétariat/l'enseignant.e (variable d'une faculté à l'autre) Signaler son absence sur SIGALE Certains aménagements demandent plus d'organisation, comme le local à part ou le prêt de matériel numérique. Il est d'autant plus important de prévenir à l'avance en cas d'absence.	
Après la session d'examens		
Enquête d'évaluation	Y répondre est conseillé afin de participer à l'amélioration de la procédure	
En cas de recours		
En interne : voir le Règlement des Etudes et des Evaluations	Introduire la requête auprès de la Commission UNamur (auprès du Vice-Recteur aux affaires étudiantes) Pour les recours concernant la demande de reconnaissance du statut et toute décision prise relative à la constitution/modification du PAI	
En interne : auprès de la Déléguée du gouvernement	Introduire la requête auprès de la Déléguée du gouvernement Pour les recours concernant la mise en œuvre des aménagements repris dans le PAI	
En externe	Introduire la requête auprès de la CESI (Commission de l'Enseignement Supérieur Inclusif) en cas de décision défavorable de la Commission interne	